

## Document 1.01.03.

# Politique d'entreprise et code de conduite

### Vision et mission

---

Nous sommes une entreprise active dans la sous-traitance et utilisatrice des procédés industriels :

- auto catalytiques
- électrolytiques
- traitements mécaniques

située sur notre site de production de Bienne.

Notre mission s'inscrit dans une perspective de long terme. La satisfaction durable de nos clients est notre but premier et nous axons nos efforts sur les éléments suivants :

- proposer des prestations de qualité
- offrir et garantir des prix et des délais réalistes
- être disponibles pour nos clients, également sur le plan des conseils techniques

### Collaborateurs

---

Nos collaborateurs représentent la clé du succès et du développement de notre entreprise. C'est pourquoi nous entendons valoriser le capital humain de notre entreprise en développant les compétences de nos collaborateurs.

Nous encourageons l'apprentissage et la formation continue de nos collaborateurs afin qu'ils demeurent compétents pour réaliser les tâches qui leur sont confiées.

Nous nous engageons à respecter les prescriptions légales et les réglementations administratives en vigueur, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation de produits respectueux de l'environnement à l'intérieur comme à l'extérieur de notre entreprise.

De leur côté, nos collaborateurs s'engagent à respecter les directives émises par la direction et à appliquer notre charte, qui résume nos différentes valeurs auxquelles nous croyons.

### Sécurité et environnement

---

Nous garantissons à nos collaborateurs un environnement de travail respectueux de leur intégrité et nous favorisons une politique de prévention des accidents, aussi bien professionnels que non-professionnels. Nous sommes affiliés à la solution de branche MSST de la Convention patronale horlogère suisse.

Dans le but de respecter l'intégrité physique de nos collaborateurs et nos engagements auprès de nos clients, nous nous engageons à entretenir régulièrement nos installations et nos équipements.

### Infrastructures

---

Nous avons à cœur de préserver notre équipement de travail tout comme nos biens immobiliers. Nous sensibilisons nos collaborateurs, notre concierge et nos partenaires au respect de nos biens et à leur intégrité. Dans la mesure du possible et selon nos moyens, nous tentons de réparer immédiatement ce qui est défectueux.

La société immobilière NSCO Immobilier SA gère les infrastructures immobilières du groupe.

## Transmission du savoir et de l'expérience

---

La Direction tient à ce que le savoir et l'expérience acquises se transmettent de la manière la plus précise possible. Elle rend attentif tous les collaborateurs au fait de toujours renseigner et partager son savoir avec ses collègues et si possible à créer des documents, procédures ou autre document papier afin de pouvoir retrouver cette expérience ou ce savoir.

Le but est évidemment de ne pas perdre de l'information et éviter que ce savoir soit uniquement détenu par une seule personne dans l'entreprise. Pour ce faire il existe par exemple un formulaire de proposition d'amélioration et tous nos documents peuvent être modifiés et/ou améliorés sur simple proposition d'un collaborateur. La procédure 4.03.20. traite de ce sujet plus en détails.

## Attentes envers nos fournisseurs

---

Nous attendons les mêmes engagements de la part de nos fournisseurs. Nous veillons notamment à ce que le fournisseur respecte l'intégrité de ses propres collaborateurs, tout comme l'environnement et qu'il s'appuie sur une chaîne d'approvisionnement responsable.

En cas de doutes, nous pouvons solliciter une visite chez notre fournisseur, demander les preuves écrites nécessaires ou effectuer un audit sur site.

Nous attendons également de nos fournisseurs dans le domaine de la chimie qu'ils nous fournissent les documents de sécurité nécessaires, dont les fiches de données de sécurité.

## Politique de confidentialité & propriété intellectuelle

---

Nous prenons soin de préserver les informations transmises par nos clients et expressément classifiées comme confidentielles ou lorsque nous pensons que ces informations pourraient l'être. Le collaborateur prendra toutes les mesures pour ne pas dévoiler à des tiers des informations qu'il aura reçues de nos clients dans le but d'effectuer les traitements et les opérations demandées. Ceci est également valable une fois que le collaborateur quitte l'entreprise ou lorsque les relations d'affaires avec le client sont terminées.

L'entreprise utilise et traite les informations reçues de son client dans le cadre de son mandat. Elle lui remet les informations reçues une fois l'exécution terminée (plan, autres informations). L'entreprise s'engage à respecter la propriété intellectuelle des biens confiés par le client.

## Engagements de la direction

---

La Direction exprime sa volonté de conduire une politique qualité axée sur la satisfaction de ses clients et la qualité de ses prestations. Elle s'engage notamment à :

- appliquer et faire appliquer le système de management de la qualité (SMQ) en place
- favoriser l'amélioration continue du système de management de la qualité
- appliquer les réglementations légales en vigueur.
- respecter et à faire respecter le Système de Management

Notre engagement se traduit également par notre volonté d'améliorer la pertinence de notre système de management de la qualité afin de :

- Garantir la meilleure qualité pour nos traitements
- Respecter les délais confirmés
- Respecter les exigences réglementaires
- Veiller à améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs
- Réduire l'impact de notre activité sur l'environnement
- Transmettre et diffuser notre philosophie environnementale à nos fournisseurs et partenaires

Pour ce faire, nous avons décidé de miser sur la performance de nos divers processus et sur la responsabilité et motivation de nos collaborateurs par un accompagnement adapté au développement des personnes. Mais également par la mise en place et le suivi d'indicateurs ainsi que par le développement de collaborations étroites avec nos fournisseurs et partenaires.

Nous nous engageons également à faire comprendre et à transmettre à nos collaborateurs les objectifs que la direction a fixés.

Ce document est revu et - si besoin - est adapté chaque année à l'occasion de la revue de direction.